

# Flash Tri

Le journal d'informations du SIVED Nouvelle Génération - Printemps 2018



## Pourquoi les professionnels du BTP sont interdits sur les Espaces-triS ?

Toutes les infos en pages 4 et 5

### Les foyers Z'Héros Déchet

Retour sur les six mois  
d'aventure

page 8

### Incivilités

La propreté est  
l'affaire de tous

page 10

### Compostage

Installez un  
composteur dans  
votre jardin

page 11





# Editorial

## « Le SIVED NG, face à ses attaques »

La gestion des déchets est actuellement au cœur des préoccupations du Département du Var et occupe régulièrement l'actualité, comme si le problème était nouveau !

Voilà des années que le SIVED NG a anticipé la fermeture du centre de stockage du Balançon, situé au Cagnet-des-Maures, conscient à la fois de sa capacité forcément limitée et de la nécessité environnementale de faire évoluer le concept du « tout enfouissement ».

Aujourd'hui nous sommes confrontés entre ceux qui, légitimement, souhaitent sa fermeture immédiate, et ceux qui souhaitent prolonger son exploitation sur une durée compatible avec l'amortissement des investissements nécessaires, soit une dizaine d'années.

La position du SIVED NG que je porte, propose une prolongation de cinq ans environ, le temps que le projet TECHNOVAR voit le jour, la seule alternative sérieuse proposée dans le secteur de la Provence Verte.

Je reviendrais que partiellement sur les difficultés rencontrées ces quatre dernières années et qui nous ont quelque peu retardés : nouveaux élus en 2014, gestion des Syndicats Intercommunaux profondément modifiée en termes de représentativité et de gouvernance, décision tardive de la mise à disposition du terrain destiné à recevoir l'usine de traitement multifilière, TECHNOVAR, sur Brignoles, etc...

Aujourd'hui, toutes les conditions sont réunies à la poursuite de ce projet, ce qui légitime notre demande que soit prolongée l'exploitation du Balançon pour une durée de cinq ans environ.

Sans cette prolongation, où mettrons-nous nos déchets ? À quel prix de traitement et de transport ? Nul ne le sait ?

Sans compter le désastre écologique occasionné par « la promenade » de nos déchets sur les routes extra départementales.

Espérons que soit trouvée la solution la moins dommageable pour tous...

Dès les premières difficultés dans le domaine de l'élimination des déchets, les regards (au mieux) et les critiques (au pire) se tournent vers le SIVED NG, tant sur les problèmes de traitement et nous l'avons vu au début de cet éditorial, que pour la gestion des déchets issus des professionnels.

Dans les deux cas le SIVED NG est victime de « fake news » tant à la mode.

Dans le domaine du traitement, le SIVED NG a pris ses responsabilités, propose et agit ; dans le domaine de l'élimination des déchets du BTP, nous rappelons que c'est à la demande des négociants de matériaux de construction, et consécutivement aux lois qui les régissent, que le SIVED NG n'accepte plus les déchets des professionnels dans ses installations.

Ainsi, le SIVED NG n'est en rien responsable des dépôts d'inertes constatés ici et là dans nos campagnes et qu'il appartient à chaque Maire et à sa police municipale de mettre un terme à ces actes irrespectueux de l'environnement.

André GUIOL  
Président du SIVED NG

**Flash Tri, le journal d'informations du SIVED NG**

Création : Laura GUIX - service communication SIVED NG

Crédits photos : SIVED NG, Fotolia,

Impression : Imprimerie ZIMMERMANN

Distribution : Val d'Issole Distri

Tirage : 43 000 exemplaires



# Actualités

## L'essentiel à retenir

### Foire de Brignoles

Venez nous rencontrer !

Venez nous rejoindre sur notre stand du 14 au 21 avril, à la Foire de Brignoles. Cette année le stand est placé sous le thème du zéro déchet, et nous seront accompagnés par l'équipe du Commerce Engagé !

Rejoignez-nous sur notre stand pour **échanger avec nos coachs** ou **participer aux ateliers suivants (de 13h30 à 17h30)** :

SAVE THE DATE

**Samedi 14 avril : Fabrication de produits ménagers**  
**Dimanche 15 : Atelier compostage et antigaspillage alimentaire**  
**Lundi 16 : Fabrication de produits ménagers**  
**Mercredi 18 : Atelier déco / récup'**  
**Samedi 21 : Atelier compostage et antigaspillage alimentaire**  
**Dimanche 22 : Atelier déco / récup'**



## Les jours rallongent aussi au SIVED NG

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les horaires des Espaces-triS secteur Est ont été uniformisés sur l'année :

### Espaces-triS à Brignoles et à La Roquebrussanne :

8h00 - 17h00 du lundi au samedi  
 8h00 - 12h00 le dimanche

### Espaces-triS à Tourves et Le Val :

8h00 - 17h00 du lundi au samedi

Nous demandons aux usagers de bien vouloir se présenter au plus tard 15 minutes avant la fermeture du site. Ce quart-d'heure supplémentaire, pendant lequel l'accès est limité, permet aux derniers usagers de terminer leur déchargement dans les temps et aux agents d'effectuer le nettoyage du site pour permettre l'accueil le lendemain dans les meilleures conditions.

## Conférence interactive :

### Luttons contre le gaspillage alimentaire

Proposée par la commune de Garéoult en partenariat avec la Mutualité Française PACA, cette conférence interactive sur le thème du gaspillage alimentaire permettra une sensibilisation ludique et dynamique aux problèmes de la santé et de l'environnement.

Le public aura la possibilité de donner son avis, de répondre à un quiz grâce au boîtier de vote électronique, tout en visionnant des images et films. Cette conférence permettra aux participants de s'interroger de manière intelligente et citoyenne mais aussi de découvrir des initiatives innovantes et des conseils pratiques pour éviter de trop gaspiller.

Ouvert à tous et gratuit.

Le 30 mars 2018 à 18h00 à la Maison de Garéoult, Place Général de Gaulle.





# Pourquoi les professionnels du BTP sont interdits sur les Espaces-triS ?



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les déchets de chantier des professionnels du BTP ne sont plus acceptés sur les Espaces-triS. Une mesure qui fait réagir les artisans. Explications !

## Une décision réglementaire ...



Le SIVED NG est un syndicat de **gestion des déchets ménagers**. Par extension et car aucune solution n'existait encore sur le territoire, **le syndicat a toujours accompagné les artisans dans l'obligation de traitement de leurs déchets**.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, en application au décret du 16 mars 2016, **les négociants de matériaux ont l'obligation de reprise des déchets de chantier des professionnels**. Cette disposition a vocation à responsabiliser les professionnels, qui ont depuis toujours la responsabilité de s'assurer de la bonne élimination de leurs déchets.

## ... encouragée par les professionnels du BTP

En 2017, pour organiser ce changement, un groupe de travail, associant le SIVED NG, les négociants de matériaux, les chambres des métiers, la CCI du Var, la CAPEB et la FF BTP a été constitué.

**Ce travail de concertation entre les acteurs publics et privés** a permis de définir les conditions de mise en œuvre de la récupération des matériaux par les négociants.

Conformément aux orientations du groupe de travail, et notamment **à la demande des négociants**, le SIVED NG a décidé de ne plus accepter les dépôts des professionnels dans les Espaces-triS du secteur Est (Brignoles, La Roquebrussanne, Tourves, Le Val et Forcalqueiret).

**Cette mesure oriente ainsi les professionnels vers les négociants du territoire, qui s'étaient engagés, pour la plupart à être prêts.**

SIVED  
Nouvelle Génération

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les déchets de chantier des professionnels ne sont plus acceptés sur les Espaces-triS

Professionnels du BTP, confiez vos déchets aux négociants de matériaux

## Que dit la loi ?

**Tout négociant de matériaux a l'obligation d'organiser la reprise des déchets issus des mêmes types de matériaux de construction qu'il distribue.**

Cependant, chaque négociant est libre de fixer les prix et les conditions de reprise.

### Remarque d'un artisan :

Mon fournisseur de matériaux m'a informé que : **« si une déchèterie est présente dans un rayon de 10 km autour de son lieu d'implantation, elle se devait de reprendre ces déchets. »**

### C'est une mauvaise information !

L'article 5 du décret spécifie :

« Cette reprise est réalisée sur l'unité de distribution ou dans un rayon maximal de dix kilomètres. Dans le cas où la reprise s'effectue hors de l'unité de distribution, un affichage visible sur l'unité de distribution et sur son site internet quand celui-ci existe, informe les producteurs ou les détenteurs de déchets de l'adresse où se situe le lieu de reprise de déchets. »

Autrement dit le négociant n'est pas obligé d'organiser la collecte des déchets sur son site de distribution de matériaux. Il a la possibilité de faire sur un site annexe dans un rayon maximal de 10 km. **A aucun moment il n'est dit que les déchèteries publiques implantées dans ce rayon ont l'obligation de se substituer.**



## Pourquoi la situation est difficile aujourd'hui ?

Aujourd'hui la plupart des négociants n'ont pas respecté leurs engagements et ne sont pas prêts.

De ce fait, les artisans sont confrontés à une situation difficile :

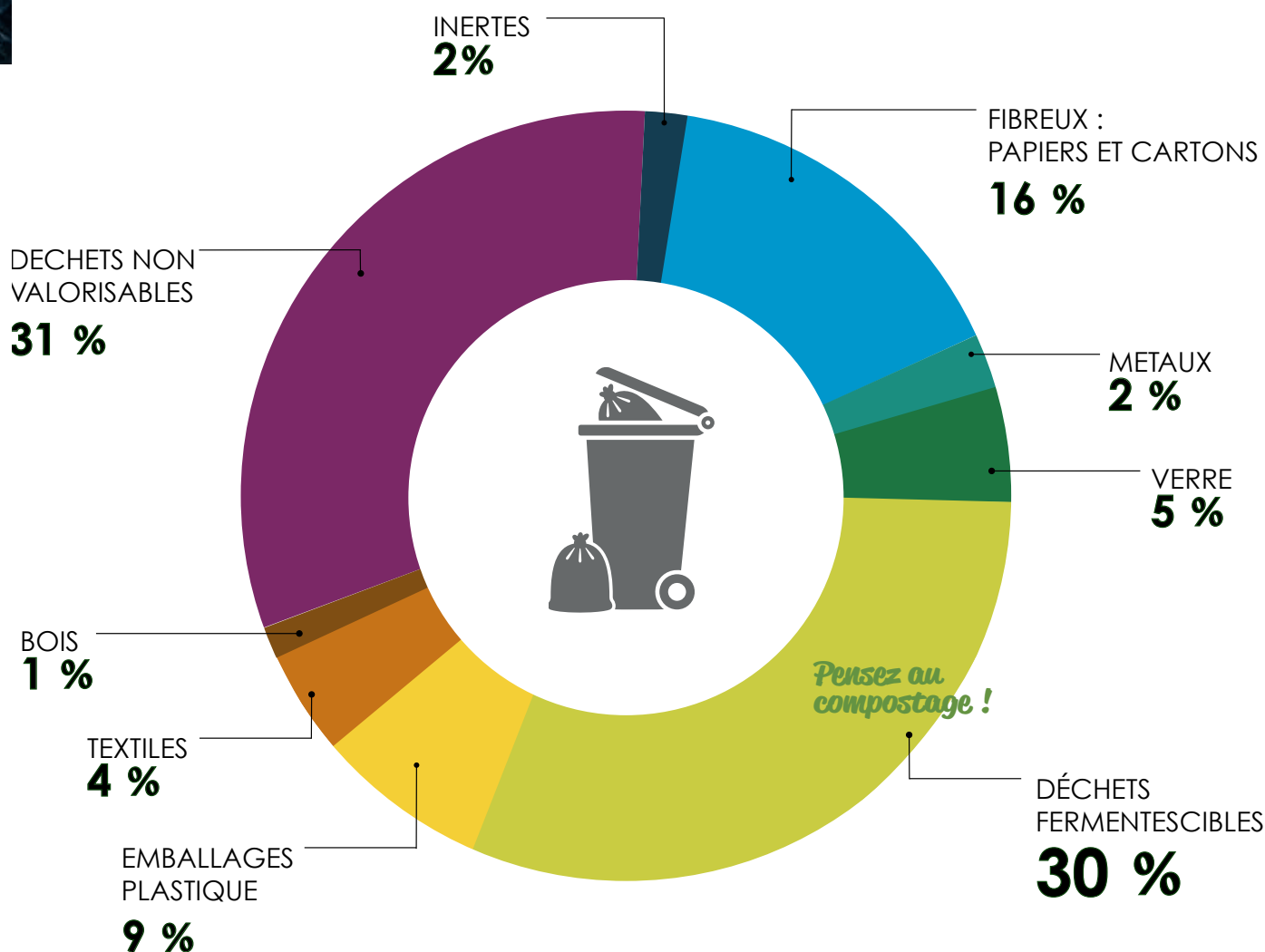
- des négociants ne reprennent aucun déchet
- d'autres ne reprennent que certains matériaux
- et quelques-uns ne reprennent que ceux de leurs clients
- les conditions de collecte sont parfois compliquées et les prix souvent élevés



**Le SIVED NG est désolé de ce constat et se rapproche à nouveau de la branche professionnelle du BTP afin qu'elle puisse se structurer et assurer un service efficace. Nous vous invitons comme nous, à vous retourner vers la fédération du BTP, la CAPEB et la chambre des métiers, pour faire remonter les difficultés rencontrées.**



# Que reste-t-il dans vos ordures ménagères ?

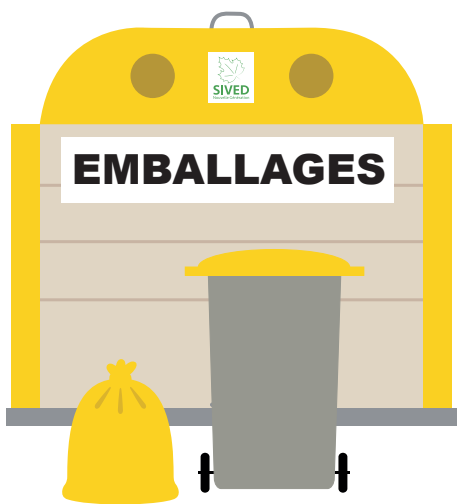


## Trop de déchets valorisables !

Les papiers, le verre, les textiles, le bois, les métaux ...  
sont des matériaux valorisables.

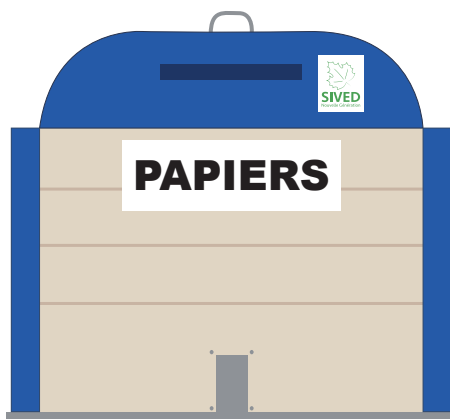
Ils sont collectés gratuitement en Espaces-triS et dans les colonnes ou conteneurs adaptés. Pourtant, on en trouve encore trop dans les ordures ménagères. Ces déchets sont donc collectés, transportés et traités au prix des ordures ménagères, ce qui contribue à l'augmentation de notre Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

# Tous les emballages



# Le tri, c'est facile !

## Tous les papiers



## Pots, bocaux et bouteilles en verre





## Les foyers *Héros Déchet*

### Ont-ils relevé le défis ?

De septembre à mars, 20 foyers du territoire se sont engagés a relever un défi de taille : réduire de 30% leurs déchets. Ces foyers volontaires ont été suivis par un coach dans leurs pratiques quotidiennes. Ont-ils relevé le défi ? Il est temps de revenir sur ces 6 mois d'aventure.

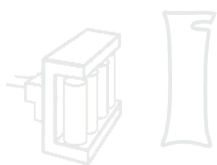


#### C'est quoi le zéro déchet ?

C'est un mode de vie qui a pour objectif de générer le moins de déchets possible. La démarche zéro déchet implique de réduire ses déchets à la source en révisant sa façon de consommer (par exemple en préférant les produits peu ou pas emballés aux produits suremballés). Elle nécessite également de trier ses déchets correctement (emballages, papiers, verre, biodéchets...) dans le but de les valoriser. Ainsi, les ordures ménagères restantes non recyclables et/ou non valorisables ne représentent plus qu'une part infime des déchets.

#### Pourquoi réduire nos déchets ?

Pour réduire son empreinte sur l'environnement, économiser les ressources, donner une seconde vie aux produits, valoriser les matières recyclables, diminuer la pollution du sol, de l'eau, de l'air, améliorer le cadre et le mode de vie, réduire les coûts collectifs et individuels. En somme, c'est une manière d'agir en faveur de l'environnement à son échelle, d'améliorer ses habitudes d'achat et son bien-être.





**Amandine, Luc, Ethan et Liam ont participé à l'aventure. Ils ont accepté de revenir sur ces six mois d'aventure en répondant à nos questions.**

### **Pourquoi vous êtes-vous lancés dans la démarche foyers Z'Héros Déchets ?**

Pour nous, cette démarche est dans la lignée de ce à quoi nous croyons. Nous souhaitons apporter notre contribution en réduisant nos déchets. Nous ne sommes pas des « super-écolo » au quotidien mais juste de simples citoyens qui essayons de réduire notre impact sur la Terre (adoption de poules, compost, panneaux solaires, tri sélectif) et de préserver notre planète pour les générations à venir.

### **Quels conseils donneriez-vous à un foyer qui souhaiterait se lancer ?**

Il faut que toute la famille s'investisse et il faut laisser le temps à chacun de prendre de nouvelles habitudes de vie et de les intégrer dans son quotidien. Mais une fois ce cap passé, toute la famille est prise dans le jeu.

Il y a parfois des moments où on peut se décourager face aux produits sur-emballés mais il faut garder à l'esprit l'objectif premier qui est de faire un geste pour la planète. C'est pourquoi, il est important que plus de foyers se lancent dans cette aventure, pour acquérir des gestes simples au quotidien et les transmettre par la suite à leurs enfants, famille et amis.

### **Qu'est ce que cette aventure vous a apporté ?**

Cette démarche nous a permis de réunir la famille autour d'un objectif commun. Nous avons appris à nos enfants les bons gestes qui les suivront pour toute leur vie. Ensemble, nous avons appris à mieux trier nos déchets, à davantage cuisiner pour moins consommer d'emballages et du même fait manger plus sainement. Nous sommes encore loin de l'objectif zéro déchets mais nous sommes déjà fiers de ce que nous faisons.



**5 kg**

Quantité moyenne d'ordures ménagères jetée chaque mois par personne engagée dans l'aventure Foyers Z'Héros Déchet

**30 kg**

Quantité moyenne d'ordures ménagères jetée chaque mois par personne en PACA

**- 30 %**

Réduction moyenne du poids des ordures des Foyers Z'Héros Déchet en six mois

### *Top 3 des gestes Zéro déchet les plus appliqués*

- 1** Trier ses déchets
- 2** Apporter son cabas aux courses
- 3** Cuisiner le plus possible



# La propreté c'est l'affaire de tous



## Pour que chacun fasse sa part ...

Chacun est responsable de ses déchets, les abandonner fait partie des incivilités, constitue un délit, participe à la pollution de l'environnement, constitue une pollution visuelle, dégrade le sentiment de bien-être et de bien vivre-ensemble et représente un coût notable pour la collectivité.

Le SIVED NG incite chaque administré à faire preuve de respect et de bon sens en adoptant les bons gestes pour que tout le monde y trouve son compte (voisins, agents de collecte, agents municipaux...) et ainsi participe à la propreté et à la qualité de son espace de vie.



Ne sortez pas vos bacs trop tôt ou trop tard. Dans la plupart des cas nous vous demandons de sortir vos bacs et sacs la veille au soir de la collecte, après 19h.



Portez gratuitement tous vos déchets volumineux dans un Espace-triS. Si vous n'en avez pas la possibilité, inscrivez-vous à la collecte des encombrants.



Ne pas jeter vos déchets en vrac ou au sol. Placez vos déchets dans des sacs bien fermés avant de les déposer dans les bacs adaptés



# Installez un composteur dans votre jardin

## Le SIVED NG vous accompagne !

Le compost issu des biodéchets sert d'amendement organique pour enrichir les sols. Il est fréquemment utilisé pour les potagers, les jardins d'ornement (pelouses, fleurs, etc), les cultures (vignes, vergers, etc) et la fabrication de terre végétale. **Composter ses propres déchets dans son jardin** est le circuit de valorisation idéal, à la fois économique et écologique, il ne nécessite ni transport, ni coût de traitement et limite les achats d'engrais pour le jardin.

### Que peut-on composter ?

Tous les déchets organiques : épluchures de légumes et de fruits, restes de repas, déchets de jardin, etc. Il faut veiller à alterner les couches de déchets (humides et secs, grossiers et fins, verts et bruns) et éviter de mettre des végétaux malades ou des mauvaises herbes en graines.

### Quel est le modèle de composteur fourni par le SIVED NG ?

**Le composteur est de couleur verte. Il est fabriqué en plastique 100% recyclé et présenté en kit. Ses dimensions, une fois monté, sont les suivantes : 870x790x790 mm. Il a une capacité de 345 litres. Le bioseau et l'aérateur mélangeur sont fournis.**

### Comment obtenir un composteur ?

En vous rendant aux demi-journées de distribution, muni d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et d'un chèque établi à l'ordre du Trésor Public d'un montant de 15€, le reste étant pris en charge par le SIVED NG et votre municipalité.

### Quand ont lieu les distributions ?

#### Pour le secteur ouest :

Bras, Nans-les-Pins, Ollières, Plan d'Aups, Pourcieux, Pourrières, Rougiers, Saint Maximin.

Les prochaines distributions auront lieu le premier mercredi des mois de mars, avril et mai de 8h30 à 11h30 aux services techniques du SIVED NG situés, quartier Bonneval à Saint Maximin.

#### Pour le secteur est :

Brignoles, Camps la Source, La Celle, Chateaufort, Correns, Forcalqueiret, Garéoult, Mazaugues, Méounes, Néoules, Rocbaron, La Roquebrussanne, Sainte Anastasie, Tourves, Le Val et Vins.

Les prochaines distributions auront lieu les derniers mercredi des mois de mars, avril et mai de 13h30 à 16h00, bâtiment H9, au Quartier de Paris, 174 route du Val à Brignoles.



Surface au sol : 0,62 m<sup>2</sup>  
Volume : 345 litres  
Poids : 14 Kg





## Restons en *contact !*

Signaler un problème de collecte, commander un composteur, poser une question sur les consignes de tri, connaître les jours de collecte sur votre commune etc.

**Pour améliorer la qualité du service et faciliter vos démarches :**

- **un numéro unique pour l'ensemble du territoire : 04 98 05 23 53**
- **une permanence, au siège à Brignoles (Quartier de Paris, 174 Route du Val)**

Dans le cadre de cette réorganisation, **il n'y aura plus d'accueil, ni physique, ni téléphonique aux services techniques du syndicat, situés quartier Bonneval à Saint Maximin.**

Merci de respecter ces nouvelles dispositions.

Suivez toutes nos actualités :



**sived83**